



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 28 septembre 2023
Convocation du : 22 septembre 2023
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 26

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le vingt-huit septembre à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIÉ, Céline LEROUX, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Thomas BLACTOT, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Grégory PICKEU, Philippe CATTOIRE, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Sophie TANGHE, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON, Mylène MERAD, Mélanie DEZEURE.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Laurent DERONNE, Catherine DE PARIS, Hugues QUESTE, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Lahcem AIT EL HAJ, Alexis DEBUISSON, Pierre VANNESTE, Cristiane DELESTREZ, Philémon BRUNET, ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Jean-Louis MERTEN, Martine COBBAERT, Dominique BAILLEUL, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Martine DUBREU, conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETARE DE SEANCE : Sophie TANGHE

DE23.125

FINANCES
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES
EXERCICE 2023

Autorisation - Approbation

❧

Diverses demandes de subventions exceptionnelles ont été présentées par les associations pour l'année 2023.

C'est pourquoi il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal les versements suivants :

Nature Fonction	Nom de l'association	Montant Proposé 2023
6745/01	- Club de Loisirs Léo Lagrange / Foulées des Nieulles	2 000 €
	- Espace Associatif Armentériois / Fête de la Bière	1 000 €
	- Le Vivat / Ogec Eca Saint Jude	987 €
	- Le Vivat / Créadanse	3 344 €

Les subventions seront débloquées sur présentation de factures, ajustées en conséquence, mais plafonnées au montant indiqué.

Pour le Vivat le versement se fera en une fois en octobre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé d'approuver les versements ci-dessus.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

N'ont pas pris part au vote :

Pour le Club de Loisirs Léo Lagrange : Jean-Louis MERTEN

Pour l'Espace Associatif Armentériois : Jean-Michel MONPAYS, Martine COBBAERT, Philippe CATTOIRE

Pour Le Vivat : Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Martine DUBREU, Sylvie GUSTIN, Céline LEROUX, Lahcem AIT EL HAJ, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Alexis DEBUISSON, Hans LANDLER.

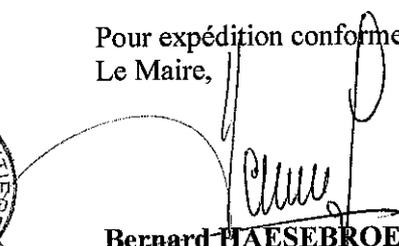
Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,



Sophie TANGHE
Conseillère Municipale
Secrétaire de Séance



Pour expédition conforme,
Le Maire,



Bernard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille